

8 MARS 2021

MARRE D'ÊTRE LES ROUES
DE SECOURS DE L'ÉTAT,
TOUTES EN GRÈVE !



Contact presse
communication@feminine.be
www.viefeminine.be/
<https://www.facebook.com/VieFeminine>



8 MARS 2021
MARRE D'ÊTRE LES ROUES
DE SECOURS DE L'ÉTAT,
TOUTES EN GRÈVE !



Marre d'être les roues de secours de l'état, toutes en grève !

Le ton est donné ! Jusqu'au 8 mars 2021, Journée internationale des droits des femmes, Vie Féminine se lance dans un grand mouvement de mobilisation.

Ce jour-là, mais aussi en amont en et aval, Vie féminine sera partout, [en Wallonie et à Bruxelles](#), en présentiel ou virtuellement, avec les femmes, les collectifs et les associations qui décideront de faire grève. Car, cette année encore, en Belgique et dans d'autres pays, le 8 mars sera marqué par un appel à la grève des femmes.

Déjà, en mars 2020, nous mettions en lumière les domaines dans lesquels les femmes sont les grandes perdantes, alors qu'elles permettent à toute une société de fonctionner. Un an plus tard, alors que les femmes continuent de résister et font face, aussi bien dans le domaine social, que professionnel et privé, exigeons des réponses concrètes !

Ce 8 mars 2021 sera l'occasion d'affirmer que l'Espace Public est aussi le nôtre, en l'investissant massivement, de manière virtuelle ou réelle. La place des femmes n'y est pas encore assez affirmée pour que l'on fasse l'économie de se le rappeler avec conviction. Ce sera aussi l'occasion de mettre le focus sur 5 domaines et d'exiger une meilleure prise en compte, plus concrète : la sécurité sociale, les violences faites aux femmes, la situation des personnes sans papiers, la question du soin aux autres, les politiques antiracistes.

Si les sujets de ces revendications s'inscrivent dans le travail mené par le Mouvement depuis un certain temps, le choix s'est porté sur des discriminations rendues encore plus criantes par cette crise sanitaire, sociale et économique sans précédent.

Ce sont aussi elles qui nous ont inspiré cette idée de **roues de secours**. **N'est-ce pas de cette manière que la société traite les femmes ?** En s'en servant pour pallier les manques structurels, en ne considérant pas suffisamment leur apport, en ne pensant pas à la pérennisation d'un système d'organisation de la société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire ?

1. Pour une sécurité et une protection sociale, avec des droits propres, accessibles à toutes et tous, sans discrimination !

Quelles réalités ?

Petites pensions qui ne permettent pas de vivre correctement ou s'effacent devant les droits d'un mari, difficultés à accéder au chômage, réforme des allocations d'insertion excluant majoritairement des femmes dans des contrats précaires, coût élevé des soins de santé et flou en cas de changement de situation personnelle, absence de statut solide pour les accueillantes d'enfants, temps partiel mettant à mal l'accès aux droits sociaux, maladies professionnelles non reconnues, statut de cohabitant·e...

De nombreuses femmes aujourd'hui ont beaucoup de mal à faire valoir leurs droits à la protection essentielle qu'offre la sécurité sociale face aux changements et accidents de la vie : la sécurité sociale prend fort mal en compte leurs réalités et les réformes néolibérales qui se succèdent viennent encore les fragiliser.

Certaines femmes, pour la compléter ou la pallier, doivent alors faire appel à l'assistance sociale (aide sociale des CPAS, grapa, AMU...), faute de mieux, qui offre une protection encore plus limitée (montants des allocations, conditions d'octroi, poids de la vie commune...). Tandis que d'autres, parce qu'elles sont en situation irrégulière ou parce qu'elles vivent avec des personnes ayant des revenus jugés suffisants, n'y ont même pas accès.

Quels chiffres ?

- **2/3 de femmes** sont exclues du chômage, contre 1/3 d'hommes¹. Une situation engendrée par la réforme des allocations d'insertion
- **39%²** : c'est le pourcentage de femmes bénéficiant d'une pension inférieure à 1000€;
- **44%** : la part des femmes salariées travaillant à temps partiel, soit près de la moitié des femmes salariées !³

¹ Lors de l'entrée en vigueur de la mesure en janvier 2015 - chiffres ONEM

² Contre 27% pour les pensionnés hommes - source : statistiques annuelles 2020 Service Fédéral des Pensions

³ Contre 11% pour les salariées hommes - source : Statbel 2019

Les femmes considérées comme des roues de secours

Au regard de la sécurité sociale, construite sur le cliché d'un « travailleur masculin belge gagnant le pain de son ménage », les femmes qui y ont accès se situent entre protection et exclusion. Leurs parcours y sont mésestimés et ne leur ouvrent souvent qu'une protection de second rang, qui plus est menacée par les coups du libéralisme. Ce même libéralisme profite pourtant de leur « flexibilité » sur le marché de l'emploi. Elles sont nombreuses à être ainsi contraintes à la dépendance (principalement vis-à-vis d'un conjoint ou de proches dans de meilleures situations) ou/et à la précarité, quand ce n'est pas à la pauvreté. Et face à la pauvreté, même l'aide sociale ne suffit pas. Surtout lorsque cette dernière s'accompagne de mépris et culpabilisation. Quant à celles qui se trouvent en situation irrégulière, elles n'ont d'autres choix que d'accepter les emplois qui leur sont proposés, dans des conditions qui seraient refusées par d'autres, et de contribuer ainsi à notre société sans que cela ne leur ouvre aucun droit.

Pourquoi cette revendication-là, maintenant, ici ?

Aujourd'hui, la sécurité sociale montre encore davantage son importance en termes de protection face à la crise sanitaire et sociale que nous traversons : elle permet à certain·es de bénéficier de revenus du chômage, malgré la perte ou la suspension provisoire d'un emploi, d'un congé pour ses enfants privé·es d'école ou de garderie, de soins de santé remboursés...

Mais elle montre à nouveau également ses faiblesses : les revenus de remplacement (chômage, congé parental...) sont insuffisants et inégalement répartis, les temps partiels sont mal pris en compte, de nombreuses personnes n'en bénéficient pas du tout ou très mal (personnes sans papier, travailleuses précaires particulièrement dans des secteurs féminisés) ... Et pour ces dernières, la situation devient vite invivable.

2. Pour une société qui place le soin au centre de son organisation et en fait une responsabilité partagée, pour un soin qui n'est plus ni source de profit ni d'épuisement des femmes !

Quelles réalités ?

S'occuper des enfants, des personnes âgées ou malades, faire le ménage ... Ces tâches de soins sont essentiellement prises en charge par les femmes, gratuitement dans la famille ou (mal) rémunérées dans le secteur professionnel. Vues comme une affaire de femmes, une extension du rôle maternel auquel elles ont été socialisées depuis l'enfance (qu'elles soient mères ou non), ces tâches sont mal reconnues, dévalorisées, mal payées. C'est d'ailleurs aux femmes peu qualifiées ou aux femmes étrangères qu'on relègue les tâches les plus ingrates du soin aux autres.

Qui en profite ? Les grands gagnants dans cette répartition du travail de soin sont les hommes et les classes sociales privilégiées. Ils n'ont qu'à très peu se préoccuper du soin, parce que d'autres (les femmes mais aussi les classes populaires, les personnes racisées) s'en chargent dans l'ombre et à moindre coût. Cette réalité profite aussi à l'économie en général et aux gouvernements, qui bénéficient du travail gratuit des femmes dans la famille et font du profit et des économies sur les soins prodigués dans les hôpitaux, les maisons de retraites, etc.

Quels chiffres ?

- **3 heures 20** : En Belgique, les femmes consacrent toujours 3h20 par semaine (week-end inclus) de plus que les hommes aux tâches ménagères. Les mères de jeunes enfants consacrent en moyenne 16 heures et 6 minutes par semaine aux soins et à l'éducation des enfants, soit près du double des pères⁴.
- **Près de 80 %** des interruptions de carrière ayant le soin pour motif sont prises par des femmes.
- **Environ 90%** : On estime que les femmes sont une majorité écrasante dans les professions de soin (aides-ménagères, aides-soignantes, aides familiales, infirmières, puéricultrices, etc.). Une grande partie de ce travail reste invisible et gratuit alors qu'il représente une force de travail énorme, estimée pour la Belgique à 27% du PIB, quand l'industrie n'en représente que 15% (OCDE, 2011).

⁴ Femmes et hommes en Belgique – 3ème Édition, chap. 7 : Emploi du temps, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, dernière mise à jour : 2020

Les femmes considérées comme des roues de secours

A chaque fois que les gouvernements prennent la décision de désinvestir les secteurs des soins de santé, des politiques publiques de l'aide à la personne, de l'accueil de l'enfance, de l'accompagnement de la vieillesse ... ce sont des femmes qui pallient ces manques. Elles prennent en charge gratuitement ces tâches indispensables dans la sphère privée, au détriment de leur indépendance socio-économique et de leur santé physique et mentale. A chaque fois que ces secteurs sont désinvestis, ce sont aussi des femmes, majoritairement, dans les professions de soins, qui sont obligées de travailler dans des conditions inhumaines, pour elles et pour leur patient.e.s.

Pourquoi cette revendication-là, maintenant, ici ?

La pandémie a démontré de façon flagrante l'importance du soin dans nos sociétés, et à quel point les politiques néolibérales ont fragilisé ce secteur essentiel. Le confinement a aussi montré à quel point notre société considère que c'est aux femmes - pas aux hommes - de soigner, de garder les enfants et de couvrir des masques, quand la société vacille.

Ce que le monde a découvert, les femmes le savaient déjà depuis longtemps. Elles l'expérimentent tous les jours au sein de leur travail ou de leur famille : prendre soin repose sur leurs épaules, est de plus en plus difficile, et se fait au prix de leur santé et de leur émancipation.

3. Pour la régularisation et l'accès aux soins de santé pour toutes les personnes sans papiers !

Quelles réalités ?

Déjà bien avant la pandémie actuelle, les femmes sans-papiers vivaient dans une extrême précarité car en Belgique, ne pas avoir de titre de séjour signifie ne pas exister aux yeux de la loi. Sans statut légal, les femmes sans-papiers sont exploitées et mal payées pour les rares activités dévalorisées qui leur sont ouvertes. Elles n'ont droit ni aux aides de base⁵, ni à porter plainte en cas de violences conjugales ou de litiges avec leur employeur ou leur propriétaire, de peur de se voir arrêtées, emprisonnées en centre fermé puis expulsées du territoire.

Cette situation, déjà très précaire, s'est encore dégradée depuis le début de la pandémie. Celles et ceux occupant un travail non-déclaré l'ont perdu ; cette perte en engendrant d'autres, dramatiques. Plus d'autre ressource pour se nourrir que la solidarité associative ou citoyenne. Plus d'autre possibilité de se loger que chez des proches ou des personnes solidaires, dans des lieux d'hébergement d'urgence dont la capacité a augmenté mais pas assez... beaucoup se retrouvant aussi à la rue.

Tout expose ces personnes au risque de contracter le virus et de le transmettre. Et les personnes sans-papiers ne sont pas clairement prises en compte dans la politique de santé publique actuelle et notamment dans la politique de vaccination⁶.

Quels chiffres ?

- **3,5%** : L'étude de la Banque Nationale de Belgique publiée en 2020 a montré que «sur les cinq dernières années, les flux migratoires ont fait grimper le PIB de 3,5 % », ajoutant « qu'aucun effet néfaste de l'immigration n'a été constaté pour les natifs en ce qui concerne les salaires, le chômage, le revenu net ou encore le bien-être ».
- **11 800 euros** : c'est ce que coûte à l'état belge chaque expulsion d'une personne en situation irrégulière vers son pays d'origine.
- **150 000** : c'est le nombre estimé de personnes sans papiers présentes en Belgique, selon plusieurs associations.⁷

⁵ Revenu d'Intégration Sociale, colis alimentaires...etc.

⁶ <https://www.cire.be/communiquede-presse/proteger-les-plus-vulnérables-nest-pas-une-hypothese-cest-une-obligation/>

⁷ Union des sans-papiers pour la régularisation

Les femmes, considérées comme des roues de secours

Parce qu'elles sont sans papiers, ces femmes doivent accepter le travail que personne ne veut faire, dans des conditions inacceptables : non-déclaré, donc sans protection sociale ou juridique. Leur réalité de vie n'est pas non plus prise en compte dans les questions d'accès aux soins. Pour bénéficier de l'Aide Médicale Urgente, les personnes sans papiers doivent justifier d'un logement et d'une adresse. Or, avec la crise sanitaire, non seulement travailler n'est plus possible, mais cette perte d'emploi entraîne souvent une perte de logement, une perte de titre de séjour, et un basculement dans la pauvreté.

Pourquoi cette revendication-là, maintenant, ici ?

Cette crise sanitaire met en exergue les inégalités inhérentes aux systèmes de domination patriarcale, capitaliste et raciste en jeu dans notre société. Une politique de santé publique ne peut être efficace que si elle prend en compte l'ensemble des membres de la société. Or, depuis le début de la pandémie, les personnes les plus précaires (dont les personnes sans papiers⁸) ont été trop souvent oubliées dans la gestion sanitaire publique. L'accès au soin, particulièrement important dans un contexte de crise sanitaire, s'est révélé très compliqué : l'accès à l'AMU, se rendre seule chez un médecin ou solliciter un soutien psychologique (barrière de la langue ... etc.

Nous voulons que les femmes sans-papiers accèdent aux services sociaux, à la police et à la justice, sans qu'elles soient menacées d'expulsion ou d'emprisonnement en centre fermé.

En cas de la perte de leur emploi en raison des mesures de protection sanitaires, il faudrait que soit assuré la continuité du permis de séjour aux femmes étrangères dont le titre de séjour est conditionné par un emploi. Les conditions sanitaires et d'enfermement dans les centres d'accueils : dans des centres ouverts, les personnes se sont retrouvées enfermées sans contacts avec les autres, sans divertissements notamment pour les enfants... Et les centres fermés se sont avérés être des lieux de forte propagation du virus.

⁸ <https://www.cire.be/communiquede-presse/proteger-les-plus-vulnerables-nest-pas-une-hypothese-cest-une-obligation/>

4. Pour de vraies politiques féministes et antiracistes qui luttent contre les systèmes actuels !

Quelles réalités ?

En Belgique comme dans le reste de l'Europe, le climat politique est marqué par l'augmentation des propos et actes racistes en Belgique, mais également sur les réseaux sociaux. On assiste à la montée des nationalismes, à la libération de la parole raciste, et en particulier islamophobe. Les lois et les dispositifs sont insuffisants, et pour le moment, peu adéquats pour une lutte antiraciste réellement coordonnée.

Le contexte de crise sanitaire et la situation économique alarmante se répercutent, sans surprise, sur les populations déjà les plus exposées aux systèmes de domination : personnes racisées, habitant-e-s des quartiers populaires, personnes sans-papier, femmes... Les femmes racisées sont particulièrement vulnérables face à cette crise sanitaire, sociale et économique. Certaines mesures sanitaires et sécuritaires, mises en place pour lutter contre la crise du Covid-19, ont même été jusqu'à légitimer l'utilisation du profilage ethnique et les violences policières augmentent à l'encontre des personnes racisées, en particulier envers les jeunes Noir-e-s et Arabes belges.

Un contexte également, en Belgique comme ailleurs, où s'inscrivent l'islamophobie et la réalité nationale belge post-coloniale, qui peut nous inviter à nous saisir de l'histoire et des questions de mémoire pour comprendre les mécaniques racistes à l'œuvre dans notre société, ainsi qu'à prendre en compte l'expertise des personnes concernées, tout en travaillant à nous éduquer nous-mêmes sans faire reposer ce travail sur leurs épaules.

Quels chiffres ?

- **951** : c'est le nombre de dossiers que l'Unia, le centre interfédéral de lutte contre la discrimination, a ouverts l'an dernier pour des faits de racisme. Un chiffre-record en hausse de 10% par rapport à 2018 ;
- **336** : c'est le nombre de dossiers relatifs à des faits de discriminations liées au critère de la conviction religieuse en 2019. L'Islam est la religion la plus représentée au niveau des dossiers ouverts pour ce critère (86,3% des dossiers « conviction religieuse ou philosophique »).
- **59,7%** : les personnes qui sollicitent l'UNIA sont à 59,7% des femmes musulmanes victimes de ce type de discriminations.

Les femmes considérées comme des roues de secours

Les femmes racisées sont à l'intersection des discriminations et des violences : le racisme et le sexisme, souvent couplés avec le *classisme*. Les dominations ne s'ajoutent pas arithmétiquement mais se combinent de manière différente selon la situation de chacune dans les 3 systèmes et selon un contexte historique.

Pourquoi cette revendication-là, maintenant, ici ?

Parce qu'en tant que mouvement féministe, nous sommes aux côtés de toutes les femmes, quelle que soit leur couleur de peau, leur origine.

Notre féminisme veut et doit être solidaire ! Travailler ensemble à l'émancipation de toutes les femmes doit nous obliger à prendre compte la diversité, non pas uniquement de nos histoires et de nos identités, mais également de nos privilèges et des discriminations de chacune. Sur le terrain des inégalités, nous ne sommes pas toutes égales justement. Ce n'est pas hiérarchiser les combats et les oppressions que de prendre en compte ces différences. Au contraire elles doivent renforcer notre détermination à toutes ! Il est fondamental de leur porter une attention particulière et de se servir des moyens à notre disposition, en tant que Mouvement reconnu, pour faire la lumière sur les parcours et les discriminations que certaines femmes subissent.

Parce que nous souhaitons continuer à construire des solidarités féministes, au quotidien, ici et partout, que nos combats communs mettent en lumière les conséquences multiples des trois systèmes de domination et leurs mécanismes communs : patriarcat, racisme, capitalisme.

Parce qu'en tant que mouvement d'éducation permanente féministe, Vie Féminine cherche à mieux comprendre et améliorer ses pratiques anti-racistes afin de proposer des espaces bienveillants, non-violents et réellement inclusifs. Nous refusons toute récupération de nos combats féministes, de nos histoires, de nos revendications, pour légitimer le racisme et la stigmatisation d'une partie de la population).

5. Pour l'engagement de personnel formé sur les violences faites aux femmes dans les services spécialisés, les associations de femmes et les institutions en contact avec les victimes ou les agresseurs !

Quelles réalités ?

La mauvaise compréhension de la dynamique des violences faites aux femmes se fait ressentir à tous les niveaux (prévention, accompagnement des victimes, poursuite des auteurs et politiques intégrées). Les interventions de différents services, associations ou institutions ont parfois des conséquences dramatiques. Par ailleurs, les besoins des victimes en termes de reconnaissance, de protection et d'accompagnement⁹ pâtissent du manque de services et de personnel compétents et disponibles.

Ce personnel doit bénéficier d'une formation initiale et continue qui corresponde à des standards de qualité définis en collaboration avec les associations de femmes et services spécialisés en cohérence avec la Convention d'Istanbul.

Quels chiffres ?

Faute de chiffres officiels récents, les chiffres disponibles ne reflètent que la partie émergée de l'iceberg. Epinglons, par exemple :

- **23%** des femmes déclarent avoir subi des relations sexuelles forcées par leur partenaire¹⁰ ;
- **98%** des femmes déclarent avoir subi au moins une fois une agression sexiste dans l'espace public (Vie Féminine, 2018) ;
- **134** féminicides ont été recensés à travers la presse en ligne en 4 ans (janvier 2017 à janvier 2021). Pour au moins la moitié d'entre eux, des antécédents de violences sexistes étaient connus dans le chef de l'agresseur¹¹;
- **4.600** plaintes pour agression sexuelle ont été enregistrées en 2019, soit une augmentation de 25% ces 10 dernières années¹². Seulement 14% des femmes ayant déposé plainte pour viol se disent satisfaites des résultats de leur démarche¹³;
- **Près de 40.000** plaintes pour violences conjugales sont enregistrées chaque année¹⁴ mais 70% d'entre elles sont classées sans suite¹⁵.

⁹ En termes de logement, de santé, d'autonomie financière, de démarches administratives, sociales ou judiciaires

¹⁰ Amnesty.be, 2020

¹¹ stopfemicide.blogspot.be, 2021

¹² Collège des Procureurs Généraux, 2020

¹³ Amnesty.be, 2020

¹⁴ Collège des Procureurs Généraux

¹⁵ Vanneste, la politique criminelle en matière de violences conjugales, 2016

Les femmes considérées comme des roues de secours

Les violences faites aux femmes restent largement banalisées, minimisées voire carrément niées. La parole des victimes est régulièrement mise en doute et elles-mêmes sont souvent culpabilisées et considérées comme responsables de l'agression qu'elles ont subie. Faute d'intervention adéquate des pouvoirs publics et de services spécialisés en suffisance, les femmes comptent sur des réseaux de solidarités auprès de leurs proches ou d'associations de femmes qui leur offrent une écoute, une reconnaissance, une orientation, une mise en protection ou une aide matérielle, avec les moyens du bord.

C'est pourquoi il est urgent de former et d'engager du personnel en suffisance pour renforcer les associations de femmes et services spécialisés dans leur travail de prévention des violences faites aux femmes. Il faut également renforcer et multiplier les services spécialisés (accompagnement des victimes et suivi des auteurs). Enfin, il faut développer des cellules spécialisées au sein des services publics généralistes en contact avec les victimes et agresseurs (police, justice, services de santé, CPAS, administration communales, ...).

Pourquoi cette revendication-là, maintenant, ici ?

Le confinement a intensifié les violences sexistes dans la sphère privée comme publique et mis en évidence des manquements criants depuis des années. Il n'existe pas de politique coordonnée, cohérente et suffisamment financée de lutte contre les violences en Belgique. Plusieurs problèmes sont criants en la matière¹⁶. La Belgique est d'ailleurs tenue de modifier plusieurs législations et pratiques en vigueur pour se conformer à la Convention d'Istanbul ratifiée en 2016¹⁷. Depuis quelques années, des voix s'élèvent à travers diverses mobilisations féministes¹⁸ pour une reconnaissance de la responsabilité collective des violences faites aux femmes, de leur dynamique et de leurs conséquences pour toutes les femmes. Ces voix réclament aussi une adaptation en conséquence des politiques publiques. Les lignes sont en train de bouger, en Belgique aussi, avec une évolution notable de l'opinion publique, du traitement médiatique et une meilleure prise en compte par les responsables politiques¹⁹.

Mais tout cela reste encore trop lent et trop largement orienté vers des solutions ponctuelles (ouverture temporaire de places d'accueil, subsides exceptionnels ...) plutôt que structurelles et à long terme. Il s'agit aussi souvent de perspectives sécuritaires et répressives (encouragement à porter plainte, propositions d'alourdissement des peines de prison, ...) tandis que la prévention des violences (faire en sorte qu'elles diminuent effectivement pour ne pas se contenter d'intervenir quand le mal est fait) reste largement mal ou impensée.

¹⁶ Cf le rapport alternatif de la coalition Ensemble contre les violences faites aux femmes sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul rendu public en février 2019 (<http://stopfemicide.blogspot.com/2019/05/rapport-alternatif-sur-la-mise-en.html>) et les lettres ouvertes des associations féministes et services spécialisés sur les difficultés particulièrement exacerbées pendant les confinements (<http://stopfemicide.blogspot.com/2020/04/confinement-et-violences-lurgence-de.html>)

¹⁷ cf le rapport du Grevio, le groupe d'expert-e-s du conseil de l'Europe qui émet une série de recommandations que la Belgique doit mettre en œuvre pour se conformer à la Convention d'Istanbul (<https://rm.coe.int/rapport-du-grevio-sur-la-belgique-/16809f9a2b>)

¹⁸ metoo en octobre 2017, manifestations du 25 novembre -désormais tous les ans en Belgique depuis 2017 stopfemicide, grève féministe du 8 mars depuis 2017 dans le monde et 2019 en Belgique...

¹⁹ Motions votées dans les conseils communaux, proposition de lois aux différents niveaux de pouvoir, outils de coordination inter-institutionnelle pour mieux détecter et mieux suivre les violences